



Eurl liquidation judiciaire - travail au "noir"

Par **Creepy78**, le **19/03/2009** à **09:36**

Bonjour,

Je vais essayer d'être clair.

Une personne de mon entourage avait une société en EURL de sécurité/gardiennage avec un salarié.

Cette société est en liquidation judiciaire depuis février 2008, mais le dossier n'est pas encore passé devant le tribunal (cela ne devrait pas tarder).

Durant son activité cette société a eu recours de nombreuses fois au "travail au noir" : Maître chien payé en liquide.

Quel est le délai de prescription pour ces infractions ? La date de départ de la prescription commence t'elle à la date de mise en liquidation ou à la date du jugement ? peut être le jugement clotûre "définitivement le dossier" ?

Merci d'avance de vos réponses, bonne journée.

Creepy